



PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE LES ESSENTIELS de l'Eure

Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Normandie)

Urbanisme ISSN 2492-9743 n°05 annexe – māj 21 fév. 2019 – France POULAIN

Éolien : les zones de préservation du patrimoine architectural, urbain et paysager

Les enjeux de la bonne intégration paysagère d'éoliennes sont liés à plusieurs critères qu'il convient d'analyser séparément avant de pouvoir les appréhender au sein d'un territoire aussi vaste et divers que ne l'est le département de l'Eure.

En premier lieu, la hauteur des éoliennes est un point prépondérant. En effet, si nous instruisions des éoliennes de 65 mètres environ dans les années 2005 à 2010, puis de 100 à 130m jusqu'en 2015, les demandes portent en 2018 sur des éoliennes atteignant plus de 200m de haut. Il est évident qu'une éolienne de 65m a beaucoup moins d'impact dans le paysage (et est plus en rapport avec les pylônes électriques) qu'une éolienne de 200m qui n'a pas de comparaison possible dans notre département. **Il semble donc très important de privilégier des éoliennes de moins de 100m de haut (au niveau du māt), quitte à en avoir une ou deux de plus par parc.** Il est également important que les éoliennes visibles dans un même secteur soient globalement d'une hauteur identique afin de composer une ligne paysagère et non pas de subir des évolutions technologiques. Il faut également noter que des parcs préexistants sont souvent des espaces qui, déjà occupés, peuvent voir le nombre de machines augmenter. Il faut alors que les éoliennes soient pensées comme des extensions du parc existant (machines identiques, même couleur et même hauteur) et non comme un second parc éloigné de quelques kilomètres.

En deuxième lieu, la question de l'utilisation des espaces par l'homme est un critère décisif. Plus le paysage est issu d'une agriculture intensive, plus il est en capacité d'accueillir des éoliennes car **il y a une notion de « sols utiles »** que l'on retrouve moins dans des zones de vallées, de forêts ou de bocages. Cela est notamment vrai pour le plateau du Vexin, celui de la Plaine de Saint-André ou entre Évreux et Le Neubourg. Ces espaces déjà fortement utilisés par l'homme pour les cultures a déjà perdu des qualités paysagères et l'ajout d'éoliennes ne vient pas forcément lui en retirer. Alors que pour des espaces comme le bocage près de Montreuil l'Argillé, l'échelle est encore celle d'une agriculture plus à taille humaine et dans laquelle les éoliennes s'intègrent moins bien.

Il en est de même pour les espaces de vallées. Les espaces de vallées, de la Seine, de l'Epte, de la Risle... ne sont pas des espaces faits pour les éoliennes car ces secteurs donnent à voir de multiples points de vue sur une nature préservée, une qualité en terme d'habitats... et doivent être préservés pour que ces espaces demeurent des lieux récréatifs pour le plus grand nombre.

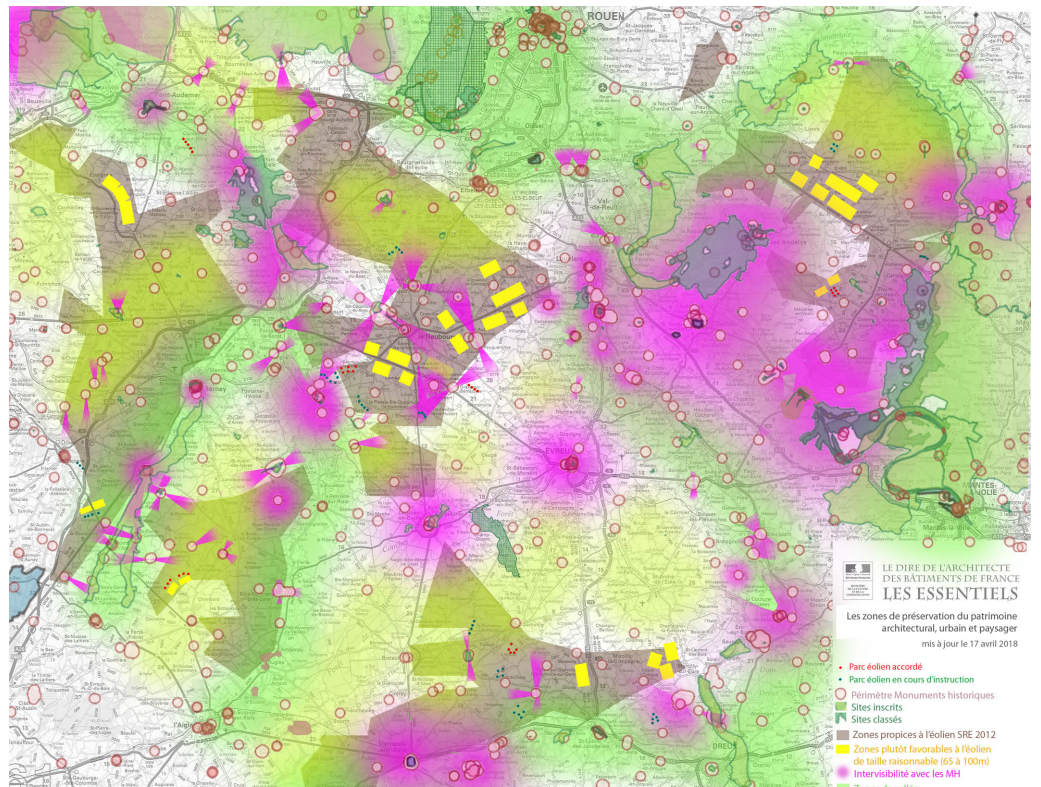
En troisième lieu, en ce qui concerne les espaces protégés, un très important travail a été mené par l'UDAP pour déterminer tous les cônes de vue depuis les monuments historiques ou les sites inscrits ou classés vers le paysage qui les entourent. Cela ne veut pas dire que toutes les intervisibilités potentielles ont été traitées car c'est tout simplement impossible. Le travail (en violet) a permis de mettre en évidence que tous les monuments historiques n'ont pas le même rapport avec le paysage qui les entoure. Ainsi, une croix de cimetière va avoir un lien fort et indéfectible avec l'église et le cimetière car il y a du sens à ce que tout reste lié. Mais cette croix n'aura pas de lien avec le paysage qui se trouve au-delà des murs du cimetière. Par contre, un château médiéval qui aura été érigé en haut d'une escarpe

rocheuse pour protéger une zone de frontière nous dit quelque chose sur la volonté humaine d'édifier une construction à un endroit précis. Cela va être le cas pour Château-Gaillard, le Château de Gaillon, Château-sur-Epte, Montfort-sur-Risle, Louye...

Le territoire de l'Eure est très riche de ce passé médiéval du fait de la période du Duché de Normandie et des guerres qui ont suivi. **Le fait qu'encore aujourd'hui, un visiteur de ces châteaux puissent comprendre et « voir » les paysages du passé est d'une importance cruciale dans la construction identitaire de notre société.**

Les châteaux de loisirs entretiennent un autre rapport avec le paysage puisque la construction visuelle n'est pas liée à la défense ou à la sécurité mais au plaisir et à une notion philosophique du rapport entre l'Homme et la Nature. **La préservation de ces cônes violet ou des espaces très forts (autour d'Évreux, du Château de Gaillon...) permet de ne pas banaliser les territoires et de laisser la possibilité à chaque époque passée de continuer à être perceptible par tous et toutes.**

La superposition de ces différentes perceptions des espaces qui forment le département de l'Eure conduit à la cartographie suivante (voir la carte sur internet pour avoir la version à jour) :



Les espaces en jaune sont ceux qui correspondent à des espaces agricoles à forte qualité paysagère, les espaces en vert correspondent aux vallées. Les cônes ou ronds violets sont liés à la forte présence patrimoniale bâti. Les zones en marron sont liées aux espaces favorables à l'éolien dans le schéma régional de 2012. La superposition de tous ces critères met en évidence certains secteurs plutôt favorables (les post-it jaunes).

Il existe un secteur favorable autour d'Ecouis au niveau du Vexin car on a un plateau agricole déjà très utilisé, qui se retrouve un tout petit peu en terme d'extension du parc de Tourny. On a un deuxième secteur entre Roman et Saint André de l'Eure, là encore pour des raisons de plateaux agricoles. Un troisième autour du Neubourg, car même si tous les projets ne sont pas possibles dans ce secteur, il est quand même important de souligner que l'artificialité des espaces agricoles peut favoriser le développement de l'éolien. Le dernier espace plutôt favorable est entre Lieurey et Epaignes car la nature est un peu moins luxuriante et est en dehors de la zone de bocage qui se trouve plus au sud.

La cartographie met également en évidence que l'échelle communale n'est pas forcément adaptée pour de tels choix impactant le paysage qui est une richesse pour tous.